

Décision n°2023-114 portant nomination des vice-présidentes et vice- présidents de l'ENS de Lyon

Le Président de l'École normale supérieure de Lyon (ENS de Lyon),

Vu le Code de l'Éducation ;

Vu le décret n° 2012-715 du 7 mai 2012 modifié fixant les règles d'organisation et de fonctionnement de l'École normale supérieure de Lyon ;

Vu le décret du 24 mai 2023 portant nomination de Emmanuel TRIZAC dans les fonctions de président de l'École normale supérieure de Lyon ;

Vu le règlement intérieur de l'ENS de Lyon ;

Vu la délibération n°I-2 du 28 septembre 2023 relative aux attributions des vice-présidentes et vice-présidents de l'ENS de Lyon ;

Vu les lettres de mission ;

Décide

Article 1.

Sont nommés vice-présidentes et vice-présidents de l'ENS de Lyon :

- Emmanuelle BOULINEAU, vice-présidente aux Etudes ;
- Christine DETREZ, vice-présidente Recherche ;
- Vincent MICHELOT, vice-président Relations internationales ;
- Stéphane PAROLA, vice-président Stratégie ;
- François ROUDIER, vice-président Recherche.

Modalités de recours contre la présente décision : En application des articles R.421-1 et suivants du Code de justice administrative, la présente décision pourra faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication, d'un recours gracieux auprès du Président de l'ENS de Lyon et/ou d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Lyon.



Article 2. Entrée en vigueur

La présente décision entre en vigueur à compter de sa date de signature.

Article 3. Exécution

Le Directeur général des services de l'Ecole normale supérieure de Lyon est chargé de l'exécution de la présente décision.

Fait à Lyon, le 2 octobre 2023,

Le Président de l'ENS de Lyon,


Emmanuel TRIZAC
Président
Ecole Normale Supérieure de Lyon

Original :

- Recueil des actes administratifs de l'ENS de Lyon

Publication :

- Diffusion sur le site internet, rubrique « l'École > Nous connaître > Organisation > Décisions du Président 2023 »